



CHANGEMENT DE HORAIRES DE TRAVAIL SALAIRE ET PRIMES

Par **SURFEUR**, le **01/06/2016** à **08:48**

Bonjour

Je travail pour TRANSDEV suis conducteur de car pour ISILINES les lignes régulières longues distance . J'ai appris aujourd'hui suite à un rendez vous avec le responsable mais non officiel que vers le 23 juin mes horaires de travail vont changer mais on sais pas encore comment . ON m'a remis un planning pour le mois de juin (on est sur une modulation des heures et planning annualisé) mais ces changements ne sont pas encore précisés.

Selon le ce changement comme ON me la présente je perd toutes les primes que j'ai actuellement . Plus aucune prime ne me sera payé .

Cela engendre un grand changement de salaire pratiquement 700 € !!

De plus cela modifie de beaucoup mon organisation de travail . Sur mon contrat est précisé que les horaires peuvent changer mais est ce que ils ont droit aussi de faire CA comme ça sans vraiment de délais sans courrier officiel et surtout que je perd autant de salaire !

Pouvez vous m'aider s'il vous plais

Par **P.M.**, le **01/06/2016** à **09:13**

Bonjour,

Comme vous ne précisez pas de quelles primes il s'agit, il est difficile de vous répondre...

L'employeur semble respecter un délai de prévenance mais il devrait le notifier officiellement soit par affichage si c'est un horaire collectif ou individuellement autrement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **SURFEUR**, le **01/06/2016** à **09:26**

Dans le métier des chauffeurs de cars nous avons notre salaire de base 151,67 et ensuite des primes qui augmentent le salaire de beaucoup la je vais perdre 700€ par mois !!

Les primes c'est les repas quand je suis au travail . Des découches quand je dors à l'hôtel des heures de nuit majorés ce sont des primes officielles qu'on touche sur les service qu'on effectue mais là ils modifient toute la ligne de bus que je fait plus rien ne correspond du coup je me retrouve avec 0 primes ! Donc le salaire chutera de minimum 700€

On a pas de représentant du personnel ninde syndicat .

Par **P.M.**, le **01/06/2016** à **10:06**

Il est curieux que vous ne continuiez pas à avoir la prime de repas et éventuellement de découchage si c'est sur la même ligne mais de jour...
Des permanences syndicales ont lieu en Union départementales ou locales, Bourse du Travail ou Maison des Syndicats en dehors de leurs sites internet...

Par **SURFEUR**, le **01/06/2016** à **10:55**

Beh j'ai plus droit aux primes car les services changent et réglementairement on a plus droit à toutes ces primes j'aurais plus de découches à Bordeaux n'importe repas extérieur ni de heures de nuit mais moi j'ai signé mon contrat sur ces éléments la même si c'est des éléments variables j'ai travaillé depuis décembre avec un salaire de 2100 € net avec primes je vais passer à 1300 € net du jour au lendemain

Par **P.M.**, le **01/06/2016** à **11:32**

Ce n'est pas sur un forum que l'on peut consulter toutes les pièces et examiner en détail la situation, c'est pourquoi je vous ai conseillé de consulter cela pourrait être aussi un avocat spécialiste et même l'Inspection du Travail...

Par **SURFEUR**, le **01/06/2016** à **12:31**

Beh je le sais mais vu que c'est un forum pour CA je pose la question

Par **P.M.**, le **01/06/2016** à **12:35**

Si vous le savez alors vous comprenez qu'il n'est pas possible de vous répondre sans avoir tous les éléments et les différentes pièces sous les yeux même si vous avez eu raison de poser la question...
Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas possible de vous faire passer d'un horaire de nuit à un horaire de jour sans votre accord...

Par **SURFEUR**, le **13/06/2016** à **01:30**

Beh je le sais mais vu que c'est un forum pour CA je pose la question